Rapport d'activité 2025

CDAD de Moselle	Cour d'appel de Metz MDPAAD : Mme Lucile BANCAREL
Tél. : 03 87 56 83 82 Adresse : Tribunal judiciaire de Metz, 3 rue Haute-Pierre 57000 Metz Courriel : cdad-moselle@justice.fr Site internet : www.cdad-moselle.justice.fr	Population du département : 1 050 721 habitants Nombre de point-justice : 25 (dont 4 MJD)
Date de la convention initiale : 12 décembre 2000 Date du dernier renouvellement : 1er juillet 2024	Tribunal judiciaire chef-lieu du département : Metz Autres TJ du département : - Sarreguemines - Thionville
Président du CDAD : M. Manuel DELMAS-GOYON Tél. : 03 87 56 75 44 Courriel : p.tj-metz@justice.fr Coordinateur : Mme Virginie THOMAS Tél. : 06 07 41 56 86 Courriel : cdad-moselle@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public

Rédacteur du rapport : Mme Virginie THOMAS

SOMMAIRE

1-Organisation et fonctionnement du CDAD : 4
1-1 Convention constitutive : 4
•La convention constitutive initiale : 4
•Les renouvellements des conventions : 4
1-2 Composition du CDAD : 5
•Les membres de droit : 5
•Les membres associés : 5
•Les personnes qualifiées : 5
1-3 Organes statutaires : 5
•Réunions de l'assemblée générale : 5
•Réunions du conseil d'administration : 6
2-Moyens attribués au CDAD : 6
2-1 Moyens budgétaires et comptables : 6
•Budget : 6
•Comptabilité : 7
2-2 Moyens en personnel du CDAD : 8
•Agents mis à disposition : 8
•Agents recrutés par le CDAD : 8
•Autres agents : 8
3-Actions menées par le CDAD : 9
3-1 Maillage territorial des point-justice 9
3-2 Actions du CDAD : 9
•Actions thématiques : 9
•Actions et outils de communication 10
4-Bilan de l'année 2025 : 10
5-Observations 10

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	12/12/2000
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	12/12/2000
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	AUCUN
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée	
Comptabilité	

- Les renouvellements des conventions :

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	20/04/2007
Date d'approbation :	23/04/2007
Date de publication :	24/04/2007
Durée :	6 ans renouvelable tacitement
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	20/04/2007
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	AUCUN
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée	
Comptabilité	

Date de signature du renouvellement de la convention :	01/02/2013
Date d'approbation :	06/03/2013
Date de publication :	22/04/2013
Durée :	6 ans renouvelable par tacite reconduction
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/02/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	AUCUN
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée	
Comptabilité	

Date de signature d'un avenant :	26/03/2015
Date d'approbation :	20/01/2016
Date de publication :	02/03/2016
Date de signature d'un avenant :	27/11/2017
Date d'approbation :	05/10/2018
Date de publication :	20/11/2018
Date de signature d'un avenant :	23/09/2019
Date d'approbation :	10/11/2020
Date de publication :	13/11/2020
Date de signature d'un avenant :	01/07/2024
Date d'approbation :	24/07/2024
Date de publication :	25/07/2024

1-2 Composition du CDAD :

- Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	Le Préfet de la Moselle
- le président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département,	Le Président du tribunal judiciaire de Metz
- et le procureur de la République près ce tribunal judiciaire	Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Metz
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le Président du Conseil Départemental de la Moselle
L'association départementale des maires	La Fédération Départementale des Maires de la Moselle
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'Ordre des avocats du Barreau de Metz
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La CARPA du Barreau de Metz
La chambre départementale des commissaires de justice	La Chambre régionale des commissaires de justice près la Cour d'Appel de Metz
La chambre départementale des notaires	La Chambre des Notaires de la Moselle
L'association ou les associations	L'association Union Départementale CLCV de la Moselle

- Les membres associés :

La commune de Creutzwald, représentée par son maire ou son délégataire
Le District Urbain de Faulquemont, représenté par son Président ou son délégataire

La Commune de Metz, représentée par son maire ou son délégataire
L'Ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, représenté par son Bâtonnier ou son délégataire
L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle, représentée par son Président ou son délégataire
Metz Métropole, représentée par son Président
L'association des conciliateurs de justice de la Moselle, représentée par son Président

- Les personnes qualifiées :

Le Magistrat de la cour d'appel désigné par les chefs de la cour d'appel de Metz
Le Magistrat du tribunal judiciaire désigné par les chefs de la cour d'appel de Metz
Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Moselle
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville
Le Président de l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)
Le Président du CIDFF Metz
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
Le Secrétaire Général de la CFDT Moselle
Le Président de l'Association DUOVIRI – Médiation Pénale
Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)
Le Président de l'Association UFC Que Choisir (Thionville)
Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Thionville
Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)
Le Président de l'association CIDFF Moselle-Est
Le Président de l'association CRESUS Lorraine
Le Président de l'association APSIS EMERGENCE
Le Président de l'association Centre de Médiation Interentreprises (CMIM)

Le Président de l'association THIONVILLE MEDIATION

1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

L'assemblée générale du CDAD de la Moselle s'est rassemblée le **6 mars 2025**, avec à l'ordre du jour :

I - Approbation du compte financier 2024,

II - Actions en cours et projets du CDAD pour 2025,

III - Questions diverses.

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville participent aux assemblées générales du CDAD ou y sont représentés.

- Réunions du conseil d'administration :

Conformément à l'article 18 de la convention constitutive du CDAD de la Moselle, le conseil d'administration du groupement ne comprend pas les chefs de juridiction des juridictions de Sarreguemines et de Thionville.

Conseil d'administration du 11 juin 2025

Le conseil d'administration du CDAD de la Moselle s'est rassemblé le 11 juin 2025, avec à l'ordre du jour :

I - Examen des demandes de subventions pour 2025

II – Examen du renouvellement de l'annexe financière de la convention constitutive du CDAD de la Moselle

III – Examen de la demande de l'Ordre des avocats de Metz sur la réévaluation des permanences assurées au point-justice pénitentiaire de Metz Queuleu

IV – Projet de recrutement d'un étudiant en alternance ou d'un juriste à compter de septembre 2025

V – Examen de la prise en charge par le CDAD de la protection complémentaire en santé de Mme Thomas à hauteur de 50%

VI – Examen des demandes de financement des juridictions pour la Nuit du Droit 2025

VII - Décision modificative numéro 1 du budget 2025

VIII - Questions diverses

Les membres du conseil d'administration étaient présents ou représentés.

Conseil d'administration du 27 novembre 2025

Le conseil d'administration du CDAD de la Moselle s'est rassemblé le 27 novembre 2025, avec à l'ordre du jour :

I - Décision modificative numéro 2 du budget 2025

II - Présentation et vote du budget 2026

III - Questions diverses

Les membres du conseil d'administration étaient présents ou représentés.

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- Budget :

❖ **Éléments généraux :**

L'année budgétaire 2025 a démarré par une nouveauté budgétaire : la période dite de « services votés » du fait d'un vote du budget général de l'État en décalé.

Cela a consisté à reconduire, dans l'attente du vote du budget 2025, les crédits votés l'année précédente lors du budget 2024, mais selon des règles de gestion strictes.

Ainsi, durant cette période, il convenait de distinguer dans les dépenses de fonctionnement, celles autorisées de droit, celles interdites et celles sous autorisation spéciale.

Toutes les dépenses du CDAD étaient dans la catégorie des dépenses autorisées de droit, en cela il n'y a pas eu de problème.

Pour autant, l'impact s'est vu dans l'attribution de la subvention de la Chancellerie. En effet, contrairement aux exercices précédents, cette subvention est intervenue en deux temps : un acompte limité à 65 250 € enregistré en comptabilité le 26/02/2025, puis un solde enregistré en comptabilité le 23/04/2025 soit 195 750 €, pour un total de 261 000 €.

Dépenses :

Le total des dépenses budgétaires programmées (après BR2) s'élève à 291 230 € (quasi stable - pour mémoire 319 798 € programmés en 2024).

Le total des dépenses budgétaires exécutées s'élève à 254 178,09 € (quasi stable - pour mémoire 247 780 € en 2024).

Le total des dépenses comptabilisées s'élève à 254 041,12 € (- 1,4% par rapport à 2024).

L'écart entre les dépenses budgétaires exécutées et les dépenses comptabilisées, s'élève à

136,97 €, correspondant à un ordre de recette passé en fin d'exercice.

Recettes :

Le total des recettes budgétaires programmées (après BR2) s'élève à 295 650 € (335 800 € en 2024)

Le total des recettes budgétaires exécutées s'élève à 298 085,69 € (325 388 € en 2024)

Le total des recettes comptabilisées s'élève à 298 085,69 € (-8,39 % par rapport à 2024)

Résultat 2025 :

L'excédent budgétaire s'élève à 298 085,69 - 254 178,09 = **43 907,60 €**

Le résultat comptable s'élève à 298 085,69 € - 254 041,12 € = **44 044,57 €**

différence due à l'ordre de recette de fin d'année de 136,97 €

Pour mémoire les résultats des exercices comptables précédents étaient :

+ 75 008,57 € exercice 2024

+ 36 678,46 € exercice 2023

+ 55 289,00 € exercice 2022

- 42 590,82 € exercice 2021

Comme les années précédentes, ce résultat n'a aucune vocation à être distribué. Aussi, cette somme de 44 044,57 €, est reportée dans un compte dédié (en l'espèce, compte 110) qui alimentera le fonds de roulement du CDAD.

La capacité d'autofinancement dégagée lors de cet exercice 2025 ressort donc à 44 044,57 €.

- **Pilotage budgétaire :**

Le logiciel comptable NEXPUBLICA (anciennement INETUM) permet d'éditer une situation comptable à une date déterminée.

Le CDAD de la Moselle ne dispose pas d'outils spécifiques de pilotage des actions subventionnées. Le groupement reste à l'écoute du personnel qui gère les structures du réseau point-justice et de ses éventuels besoins.

Ainsi, les professionnels et les associations sur le terrain informent régulièrement le CDAD de leurs interventions sur le terrain.

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du conseil d'administration du CDAD, avec les éléments suivants : le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les co-financeurs, la subvention demandée au CDAD, et un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

Ces fiches permettent également d'exercer un contrôle de l'action renouvelée de l'année écoulée.

En 2025, le CDAD a demandé aux associations qui ont sollicité des subventions de remplir leur demande en passant par l'outil « Démarches simplifiées » (actuellement nommé « demarche.numerique »).

Il serait très utile que le CDAD puisse bénéficier d'un outil statistique fiable, qui serait utilisé en temps réel par le réseau point-justice.

- **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2025 :**

	Dépenses au 31/12/2025 en €	Fonds de roulement au 31/12/2025 en €	Fonds de roulement en nombre de mois
Exemple	*254179*	*153019*	*7,224153057*

- **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

La dernière annexe financière date de 2012 pour les contributions des membres des années 2013/2014/2015, aucune actualisation n'ayant été réalisée.

Lors de la réunion du conseil d'administration du CDAD du 11 juin 2025, a été validée la mise à jour de cette annexe financière. Un état indiquant la nature (financière, en nature et en industrie) et l'évaluation de la contribution des membres doit leur être demandé.

	Montant de la contribution fixée dans l'annexe financière en numéraire, nature ou industrie (précisez)	Montant reçue par le CDAD au 31/12/2025 en numéraire, nature ou industrie (précisez)
Ministère de la Justice		261 000 € en numéraire
Ministère de la Justice		11 500 € en nature
Préfecture / Politique de la ville		4 600 € en numéraire
Préfecture / DDETS		3 300 € en numéraire
Préfecture		6 200 € en nature
Conseil départemental		10 000 € en numéraire
Association départementale des maires		2 000 € en numéraire
CARPA		1 000 € en numéraire
Ordre des avocats		26 500 € en industrie
Chambre départementale des commissaires de justice		500 € en industrie
Chambre départementale des notaires		23 000 € en industrie
Commune de Creutzwald		7 000 € en nature et en industrie
Commune de Metz		17 000 € en nature et en industrie

Communauté de Communes DUF		55 000 € en nature et industrie
Eurométropole de Metz		5 000 € en numéraire
Association membre de droit UD CLCV 57		500 € en industrie
Association UDAF 57 membre associé		200 € en numéraire
Association des conciliateurs de justice près la cour d'appel de Metz		1 000 € en industrie

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2025 par le CDAD	Montant versé par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	300 000 €	65 250 €	07/02/2025
Subvention compl n° 1		195 750 €	27/03/2025
Subvention compl n° 2			
Subvention compl n° 3			
TOTAL :		**261 000 €**	
Pourcentage de la subvention du ministère de la Justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			87,56 %

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	70112	72,57	0	0	0	0
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature ou en industrie	26500	27,43	23000	100	500	100
TOTAL	96 612	100%	23 000	100%	500	100%

►Joindre le compte financier ou le bilan comptable.

- Comptabilité :

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public.

Madame Thomas est régulièrement en contact avec l'agent comptable du CDAD, Monsieur Desforges.

Le président du CDAD associe l'agent comptable à l'élaboration du budget prévisionnel.

L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Depuis 2021, le CDAD de la Moselle travaille avec le logiciel comptable INETUM/NEXPUBLICA.

Dans le cadre d'une information financière précise et transmise en temps réel des différentes entités publiques relevant de l'Etat, a été mis en place une application INFINOE (INformation FInancière des Organismes de l'Etat). Concrètement, l'activité comptable des CDAD sera en transmission directe et en temps réel sur la plateforme INFINOE depuis février 2025.

L'éditeur INETUM/NEXPUBLICA a proposé à l'agent comptable du CDAD un accompagnement spécifique dans la mise en place du déploiement INFINOE, financé par le CDAD (1 188 €).

En 2025, le CDAD a réglé une facture de 2 403,73 € correspondant au loyer de mise à disposition du logiciel, d'hébergement, d'infogérance, de maintenance et d'assistance.

L'utilisation du logiciel au quotidien se déroule bien. Les équipes NEXPUBLICA sont réactives et une réponse est toujours apportée dans les meilleurs délais.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- **Agents mis à disposition** :

2025 - Agents mis à disposition							
Organisme d'origine (ex : ministère de la Justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, attaché de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées

• Agents recrutés par le CDAD :

2025 - Agents recrutés par le CDAD							
Nom	Prénom	Contrat et régime juridique (CDI-CDD / droit public-droit privé)	Montant de la rémunération	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
THOMAS	VIRGINIE	CDI – droit public	4200 € bruts mensuels	En CDD de 2016 à 2022 En CDI depuis le 01/12/2022		100 %	coordinatrice

- **Autres agents** (stagiaires, volontaires en service civique, etc) :

2025 – Autres agents				
Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées
DEHUS	Manon	01/10/2024	30/06/2025	Volontaire en service civique – gestion de la communication du CDAD
KOCKAYA	Aleyna	01/10/2025	31/05/2026	Volontaire en service civique – gestion des scolaires qui assistent à des audiences au tribunal
CATRAILLE	Clarisse	01/05/2025	31/07/2025	Stagiaire – gestion des événements organisées par le CDAD – découverte en MJD

3- Actions menées par le CDAD :

En 2025, le CDAD de la Moselle a poursuivi la mise en œuvre d'une politique d'accès au droit conforme aux orientations nationales, visant à garantir une offre lisible, de proximité et adaptée aux besoins des publics, en particulier les plus vulnérables.

Son action s'est structurée autour de priorités clairement identifiées :

- le renforcement de l'accès au droit sur l'ensemble du territoire, par l'animation du réseau point-justice en articulation avec les MJD et les structures France Services ;

- le déploiement d'actions ciblées au bénéfice des publics prioritaires, notamment les jeunes et les victimes en particulier de violences intrafamiliales ;
- la promotion de la culture juridique, à travers des actions de sensibilisation innovantes et partenariales (JNAD, Nuit du Droit…) ;
- le renforcement de la coordination des acteurs locaux, permettant une meilleure complémentarité des dispositifs d'accès au droit.

Le CDAD ne dispose pas, à ce jour, d'un schéma directeur formalisé. Néanmoins, son action s'inscrit dans une logique de pilotage opérationnel partenarial, fondée sur l'analyse des besoins du territoire et sur une concertation régulière avec le réseau point-justice et les acteurs institutionnels et associatifs.

L'année 2025 a également été marquée par une attention particulière portée au déploiement national de l'outil RDV Service Public avec le soutien du SADJAV.

Le CDAD a également innové en utilisant l'outil « démarches simplifiées » pour instruire les demandes de subventions des associations.

Certaines limites ont été identifiées, tenant notamment :

- à l'absence d'un outil statistique partagé et consolidé ;
- à des contraintes budgétaires et organisationnelles, nécessitant une priorisation des actions.

Dans ce contexte, le CDAD a su maintenir une offre d'accès au droit cohérente, diversifiée et adaptée aux enjeux territoriaux, en mobilisant l'ensemble de ses partenaires.

3-1 Maillage territorial des point-justice au 31 décembre 2025

1. **Nombre de PJ généralistes (hors France services) : 13**
2. **Nombre de PJ spécialisés (hors France services, y compris les point-justice en établissement pénitentiaire) : 8**
3. **Nombre de PJ en France services : 11**

- **Mise à jour de l'annuaire Comarquage au lien suivant : https://justice.comarquage.fr/auth/sign-in**
- **Articulation avec les MJD en matière d'accès au droit**

Le CDAD de la Moselle est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

En 2025, les quatre MJD du département ont organisé un Conseil. La MJD du Val de Fensch organise également une rencontre avec tous les intervenants de la structure.

Le CDAD a organisé en mars 2025 un rassemblement des quatre MJD et de deux point-justice (Borny et Creutzwald) à Faulquemont, permettant des échanges de pratiques entre les greffiers et agents d'accueil de ces structures.

En avril 2025, la MJD de Woippy a fêté ses 25 ans. A cette occasion une représentation théâtrale a été proposée par une compagnie locale ainsi qu'un jeu interactif où toutes les personnes présentes ont pu répondre à des questions sur le fonctionnement de la structure mais également sur la ville de Woippy. Le procureur général près la cour d'appel de Metz, les chefs de juridictions du tribunal judiciaire de Metz, le maire actuel et les anciens maires de la commune étaient présents pour fêter comme il se doit la première MJD de Moselle.

Pour les MJD situées dans les arrondissements judiciaires distincts de celui de Metz, le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Sarreguemines (MJD de Forbach) et de Thionville (MJD du Val de Fensch), les directeurs de greffe de ces juridictions et les greffiers et agents en charge de ces structures.

3-2 Actions du CDAD :

- **Actions thématiques :**

❖ **En faveur des jeunes :**

L'accueil des classes est assuré dans les trois juridictions, permettant aux élèves à partir de la 4ème d'assister à des audiences. A Metz, en moyenne une classe par semaine assiste à une audience.

Mme Thomas est en charge de l'organisation de ces visites sur Metz, avec l'aide d'une volontaire en service civique. Dans les deux autres juridictions, les visites sont gérées par la chargée de mission justice de proximité à Thionville, et par la directrice de greffe à Sarreguemines.

A la rentrée de septembre 2025, 14 classes ont été sélectionnées pour participer à des **reconstitutions d'audience**, contre 11 en 2024 : 8 classes au TJ de Metz, dont 2 classes de 3ème (qui participent également au programme du Passeport Educdroit), 3 classes au TJ de Sarreguemines, 2 classes au tribunal de proximité de Saint-Avold, et 1 classe au TJ de Thionville.

Il a été décidé pour cette action d'organiser une matinée sur la présentation des métiers de la justice, dans 2 établissements scolaires à Metz et à Saint-Avold. Des magistrats, directeurs de greffe, greffiers, assistants de justice, juristes d'associations… ont pu répondre aux questions posées par les élèves sur leur métier. A cette occasion, ont été distribuées aux élèves des plaquettes d'information sur les métiers du droit et sur la justice adaptées aux jeunes.

A l'issue des reconstitutions d'audience, Mme Thomas a participé aux oraux blancs du brevet pour les élèves de 3è qui avaient choisi comme sujet la justice et plus particulièrement leur expérience lors des reconstitutions d'audience.

Dans le cadre de **Ciné-Justice**, le CDAD a présenté en janvier 2025 le film « Je verrai toujours vos visages » à 400 élèves et étudiants, dans l'amphithéâtre de la Faculté de Droit de Metz mis à disposition pour cette occasion. Un débat a suivi la projection avec des magistrats et des avocats. Ce même film a été présenté dans une salle de cinéma à Thionville, en présence de

150 lycéens. La présidente du tj de Thionville et des CPIP ont pu échanger avec les élèves à l'issue de la projection.

La **Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de la Moselle (MDEJ),** créée en 2021 à l'initiative de l'association EPE 57, avec le soutien du Défenseur des Enfants, adjoint au Défenseur des Droits, a pour missions principales :

- de défendre les droits de l'enfant, en proposant des permanences d'accueil, d'information et d'orientation,

- et de promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité et la non-discrimination, de développer l'esprit de citoyenneté.

Le CDAD participe depuis l'origine du projet au comité technique de la MDEJ, entendu comme pilote de la politique publique d'aide à l'accès au droit.

Le point-justice des jeunes propose des permanences assurées par un délégué du Défenseur des Droits et la coordinatrice de la MDEJ. En soutien, des bons de consultation sont proposés aux jeunes usagers, leur(s) représentant(s) ou aux professionnels en lien avec la MDEJ. Une liste d'avocats volontaires et formés est proposée par le Barreau de Metz. En 2025, 3 bons ont été délivrés permettant d'apporter des conseils et une orientation personnalisés sur les spécificités des dossiers des usagers. Ces bons sont financés par le CDAD (100€ TTC le bon).

Dans un souci d'améliorer le maillage territorial, la MDEJ assure des permanences mensuelles au point-justice de Thionville (situé au CCAS de Thionville) et au CCAS de Forbach.

Le **Passeport Educdroit**, initiative conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la justice vise à promouvoir l'éducation juridique des élèves. Ce dispositif s'adresse aux classes de 3ème, ainsi qu'aux classes de 4ème depuis janvier 2024. Le dispositif n'est pas obligatoire et la participation des collèges et des enseignants est fondée sur le volontariat.

La séance 3 du Passeport, séance plus pratique et orientée sur le fonctionnement de la justice en France, est l'occasion pour les établissements scolaires volontaires de faire intervenir des professionnels du droit afin que ceux-ci l'animent en collaboration avec les enseignants.

Le CDAD de la Moselle est le professionnel du droit à contacter, afin de gérer au mieux les demandes. En 2025, 3 classes de 4è du collège Rostand à Metz ont bénéficié de l'intervention d'un magistrat dans l'établissement. Un autre collège de Metz et un collège de Woippy ont fait intervenir un professionnel pour présenter la séance 3 du Passeport. Le CDAD a proposé que des classes qui travaillent sur ce Passeport, puissent assister à des audiences correctionnelles.

Le CDAD est partenaire du **Centre Pompidou Metz** par une intervention auprès des scolaires, après une visite d'une exposition. Cette intervention a été effectuée en mars 2025, en présence de plus de 150 lycéens du département de la Moselle. Le thème retenu était « le droit et les œuvres d'art : l'art de protéger l'art ». Les interventions de la juriste du Centre Pompidou Metz et d'une enseignante à l'UFR Art, Lettre et Langue ont été particulièrement appréciées.

Le CDAD est partenaire de **l'exposition 13/18 « Ado et citoyen »** organisée par la DTPJJ de la Moselle et la DSDEN de Moselle. 20 établissements du département bénéficient d'une présentation de cette exposition par un binôme éducation nationale / justice. Le CDAD a créé une plaquette d'information avec des numéros d'écoute et d'orientation (informations juridiques avec les coordonnées des MJD et de la MDEJ, santé et bien-être avec les coordonnées de l'EVARS, CRIBIJ Metz, Couleurs Gaies…). Cette plaquette est distribuée aux élèves qui participent à l'exposition.

En 2025, le CDAD de Meurthe et Moselle a proposé au CDAD de la Moselle de participer à une action inter-CDAD dénommée **« la loi sur la sellette »**, en partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz. Cette action a pour objectif de permettre à des élèves de terminale option « Droits et grands enjeux du monde contemporain » d'approfondir leurs connaissances sur un thème d'actualité en étudiant les dispositions légales et réglementaires applicables, en évaluant leur efficacité et en proposant une évolution juridique. Une classe d'un lycée messin participe à « la loi sur la sellette » dont le thème cette année est la législation sur les stupéfiants. Leur travail sera présenté fin avril 2026 à un jury composé notamment du président du CDAD de la Moselle.

- **En faveur des personnes âgées :**

Le CDAD a signé un partenariat avec la Fédération Seniors Moselle afin de proposer des actions concrètes et adaptées aux besoins des seniors, en proposant notamment des interventions de professionnels ou d'associations spécialisées, selon les thèmes sélectionnés.

- **En faveur des personnes étrangères :**

A la MJD de Woippy, il est possible de traiter des situations suivantes :

- LA CIMADE : personne en situation irrégulière qui veut demander un titre de séjour ;
- CASAM : demande d'asile, protection subsidiaire ou réfugié ;
- Délégué du Défenseur des Droits : personne qui a fait une demande à la Préfecture de Moselle mais n'a pas de réponse ;
- Avocats spécialisés en droit des étrangers : depuis janvier 2024, une permanence mensuelle dédiée au droit des étrangers est proposée à la MJD, permettant de traiter les demandes qui nécessitent un recours (refus de titre de séjour, OQTF ou toute autre demande refusée).

- **En faveur des victimes de violences conjugales/intrafamiliales :**

Sacs à pharmacie

Pour la cinquième année consécutive, le CDAD et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) se sont associés pour mener une action dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

Cette action consiste à concevoir des sacs à pharmacie personnalisés, composés au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la ville de Paris, le département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros nationaux et locaux d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales. Cette action a permis de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original. 150 000 sacs ont été distribués dans 150 pharmacies du département.

La création, l'impression et la distribution de ces sacs sont financés par le CDAD, la DDETS, le département de la Moselle, de nombreuses collectivités locales, une association et un bailleur social.

Un dépliant des numéros essentiels

Un dépliant des numéros essentiels est diffusé depuis le 25 novembre 2025 sur l'ensemble du territoire messin et métropolitain. Volontairement synthétique, le document a été conçu pour trouver directement le bon interlocuteur à contacter en fonction des besoins : mise en sécurité, hébergement d'urgence, soins, soutien, informations juridiques, accompagnement médico-social. Le document reprend également les graduations du « violentomètre », détaille les différentes formes de violences, et formule les définitions de la violence conjugale et du consentement.

Organisation d'actions de sensibilisation auprès du réseau France Services, notamment sous forme de webinaire en partenariat avec la DDETS

Organisation d'un ciné-débat avec le film « Il reste encore demain » en présence du pôle VIF du parquet de Metz, des associations CIDFF Metz Thionville et INFORM'ELLES.

- **Actions de communication**

Le CDAD a développé des actions innovantes pour rendre le droit et la justice plus accessibles :

- **Participation à des événements culturels** : pièce de théâtre « Justice » avec l'association « Art(s) et Justice », expositions photo « Les visages du crime » dans la salle des pas perdus Robert Schuman du Palais de justice de Metz, book-club dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, en partenariat avec les Bibliothèques et Médiathèques de Metz.

- Journée nationale de l'accès au droit avec comme thématique le droit et le sport : cette journée a abordé les défis juridiques, sociaux et éthiques liées aux violences dans le sport, avec un accent sur la protection des femmes et notamment des mineurs. L'événement a permis de mettre en lumière le cadre juridique qui entoure la pratique sportive autour de deux thématiques majeures :
- Les violences sexistes et sexuelles dans le sport,
- Le droit disciplinaire dans le cadre sportif.
Cette journée a réuni juristes, éducateurs, responsables associatifs, représentants de l'État et du monde sportif autour d'un objectif commun : pratiquer du sport dans un espace sécurisé et respectueux.

- Nuit du Droit :
A Metz - la cour d'appel de Metz, en partenariat avec le tribunal judiciaire de Metz, le CDAD de la Moselle et l'ordre des avocats de Metz, a organisé deux événements phares qui ont marqué cette nouvelle édition.
Une vente aux enchères inédite d'objets saisis et confisqués, en lien avec l'AGRASC. Cet événement a connu une affluence record et a permis de récolter plus de 787 000 € au profit des parties civiles, d'associations telles que la MILDECA, ainsi que du Budget général de l'État.

Une murder party immersive a ensuite rassemblé 80 participants en soirée. À travers une enquête grandeur nature, les joueurs ont eu l'occasion de (re)découvrir les lieux emblématiques du palais de justice, dans une ambiance conviviale et pédagogique. Les suspects étaient incarnés par des acteurs amateurs issus des professions judiciaires : avocats, magistrats et agents de justice. Une avant-première de cette murder party s'est tenue le 25 septembre, réunissant 80 participants issus du monde judiciaire - magistrats, agents, avocats - ainsi que leurs proches, pour une première immersion dans l'enquête.

A Thionville – soirée organisée par le tribunal judiciaire de Thionville et le CDAD :

- une « murder-party » s'est jouée à guichet fermé devant 65 participants répartis en cinq équipes.

A Sarreguemines – soirée organisée par le tribunal judiciaire de Sarreguemines et le CDAD :

- un ciné-débat du film « Je le jure »

- Festival Art(s) et Justice

Le CDAD est partenaire du Festival Art(s) et Justice qui se déroule en novembre de chaque année, dans un cinéma du centre-ville de Metz, avec un programme proposant des films et des conférences-débats.

- **<u>Outils de communication</u>**

Communications sur les réseaux sociaux

Le CDAD a recruté un volontaire en service civique avec notamment pour mission de communiquer sur différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkedln). Des affiches sont créées pour les diverses manifestations comme les Ciné-Débat, la Nuit du Droit, la Journée Nationale de l'Accès au Droit…

Outils généralistes

1. Le site internet du CDAD est facilement accessible pour les usagers. Les informations sont régulièrement mises à jour.

2. Le numéro unique d'accès au droit « 3039 » est mentionné sur chaque document et sur le site du CDAD.

Outils s'adressant à des publics ciblés

1. Une plaquette d'information à destination des victimes de violences conjugales est déclinée dans chaque secteur géographique du département. Au 31 décembre 2025, 8 secteurs disposent d'une plaquette : Sarreguemines, Bitche, Sarralbe/ Sarrebourg, Phalsbourg / Moselle Centre, Pays du Saulnois / Creutzwald / Saint-Avold / Eurométropole de Metz / Thionville Portes de France / Nord Mosellan.

Une nouvelle plaquette a été créée et distribuée sur le territoire de la Métropole de Metz en novembre 2025.

2. Le « violentomètre » imprimé sur des sacs à pharmacie (cf. supra actions thématiques) ;

3. Un flyer à destination des jeunes qui participent à l'expo 13/18 organisée par la DTPJJ de Moselle et la DSDEN de Moselle, avec tous les numéros utiles nationaux et locaux dans plusieurs domaines ;

4. Dans le cadre de son partenariat avec le District Mosellan de Football, le CDAD a imprimé des « Réglo'Sports », sur le modèle du «violentomètre», avec pour objectif de participer à la lutte contre les violences, verbales, physique et sexuelles dans le milieu du sport.

4- Bilan de l'année 2025 :

- **Réalisation d'actions transversales et de mutualisation inter-CDAD**

Avec Mmes Aubaterre et Cordier, Mme Thomas a continué le déploiement national de l'outil RDV Services Publics, avec le soutien du SADJAV. Une fiche de bonnes pratiques est proposée pour les CDAD en recherche d'un outil de prise de rendez-vous simplifié, ainsi qu'un webinaire.

Mme Thomas a participé au regroupement des CDAD le 13 juin 2025, permettant d'échanger avec l'équipe du BADM et les coordinateurs et secrétaires généraux des CDAD. Mme Thomas a présenté l'outil RDV Service Public lors de ce rassemblement.

Avec le CDAD de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, une nouvelle action à destination des jeunes est proposée intitulée « la loi sur la sellette » (infra – actions à destination des jeunes).

- **Association des autres chefs de juridiction de tous les TJ du département aux actions et réflexions du CDAD**

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative lors des assemblées générales du CDAD, en qualité de personnes qualifiées.

Ils sont systématiquement associés aux actions et réflexions qui concernent l'accès au droit sur leur territoire, et sont en contact régulier avec le président du CDAD de la Moselle.

A titre d'exemple, le CDAD met à contribution les TJ de Sarreguemines et Thionville pour les actions à destination des jeunes (possibilité pour les classes d'assister à des audiences correctionnelles, reconstitutions d'audience, Ciné Justice). Le CDAD cofinance également des manifestations comme la Nuit du Droit dans ces deux juridictions.

- **Mise en œuvre des partenariats locaux avec les France services**

Le CDAD représente le Ministère de la Justice, partenaire national, pour toutes les manifestations organisées dans le cadre des France Services, notamment le comité de pilotage départemental à la Préfecture de la Moselle et les réunions avec l'animatrice départementale. Mme Thomas participe aux comités de pilotage des 11 point-justice en France Services.

Mme Thomas intervient également lors des journées de formation des agents France Services.

Certaines permanences avocat et d'association assurées dans des point-justice en France Services sont cofinancées par le CDAD et les collectivités porteuses des France Services.

Mme Thomas a présenté en mars 2025 un webinaire de sensibilisation sur les violences conjugales avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Moselle,

à destination des agents France Services.

- **Participation à la mise en œuvre de la politique locale de l'amiable**

Le CDAD assure, en coordination avec l'association des **conciliateurs de justice de la Moselle**, la présence d'un ou plusieurs conciliateurs de justice dans chaque structure d'accès au droit et dans les point-justice en France Services.

L'association établit régulièrement la liste des conciliateurs indiquant les lieux, jours et horaires des permanences. Cette liste est à disposition des usagers sur le site internet du CDAD.

L'association des conciliateurs de justice de la Moselle est membre associé du CDAD (acté lors de l'assemblée générale du 10 mars 2022 – avenant de la convention constitutive du CDAD en date du 1er juillet 2024).

S'agissant de la **médiation**, Mme Thomas participe à la réunion annuelle organisée par la cour d'appel de Metz sur la médiation familiale et les espaces de rencontre. La liste des médiateurs inscrits sur la liste de la cour d'appel de Metz est disponible sur le site du CDAD.

- **Mise en place du passeport Educdroit et des partenariats locaux associés**

Voir infra – actions en faveur des jeunes

- **Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017**

Depuis 2013, le CDAD de la Moselle propose des permanences d'avocats et de juriste dans des centres des **Restaurants du Cœur** du département durant la campagne d'hiver.

Depuis la campagne d'hiver 2023 et le changement de direction au sein du siège des Restaurants du Cœur de Metz, les avocats du Barreau de Metz n'assurent plus de permanences. Les bénéficiaires des Restaurants du Cœur sont orientés vers les point-justice en France Services tout au long de l'année.

Madame Thomas a assuré une permanence au centre de Fameck, en janvier 2025.

Sous l'impulsion du CDAD de la Moselle, l'association **La Cimade** assure des permanences depuis mars 2019 en Moselle, et plus particulièrement à la MJD de Woippy.

- **Eventuelles difficultés rencontrées au cours de l'année 2025**

1. A la demande du CDAD de reprendre les **permanences avocat au centre pénitentiaire de Metz**, le Bâtonnier a demandé une revalorisation du coût de cette permanence (actuellement rémunérée 190,80 € TTC pour 2 heures) à hauteur de 5 UV pour 2 heures de consultation, la valeur de l'UV étant fixée chaque année par la loi de finances.

Lors du conseil d'administration du 11 juin 2025, les membres ont rejeté à la majorité cette proposition.

Une demande de subvention FIPD a été sollicitée par le CDAD pour cofinancer cette permanence. Aucune subvention n'a été attribuée.

Le CDAD a proposé au SPIP de cofinancer cette permanence. Une réponse positive a été apportée pour 2026, car en 2025 l'enveloppe budgétaire était clôturée.

Le sujet du coût des permanences avocat reste d'actualité en 2026 car le Bâtonnier du Barreau de Metz a adressé un courrier au CDAD le 16 mars 2026 indiquant que *« le Conseil de l'Ordre a estimé que la rémunération des avocats intervenants dans les permanences CDAD ne sauraient être inférieures à la valeur correspondant à 3 UV de l'heure, l'assiette d'UV étant déterminée par la loi de finance applicable. »* Ce point sera évoqué lors du prochain conseil d'administration du CDAD fixé le 8 juin 2026.

2. Les chefs de juridiction du tj de Sarreguemines ont reçu un courrier de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie (CASAS) en date du 26 mars 2025 indiquant leur souhait de dénoncer la convention constitutive de la **MJD de Forbach**, en expliquant que les usagers de la collectivité fréquentent plus facilement la MJD de Faulquemont que celle de Forbach. La CASAS propose ainsi d'adhérer à la convention constitutive de la MJD de Faulquemont.
Lors du conseil de la MJD de Forbach en mai 2025, cette demande a fait l'objet d'une discussion et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a proposé de réduire les frais de fonctionnement de la MJD, afin de diminuer les contributions communautaires.
Le SADJAV est informé de cette situation.
Le prochain Conseil de la MJD de Forbach fixé le 5 mai 2026 permettra de faire le point sur ce sujet.

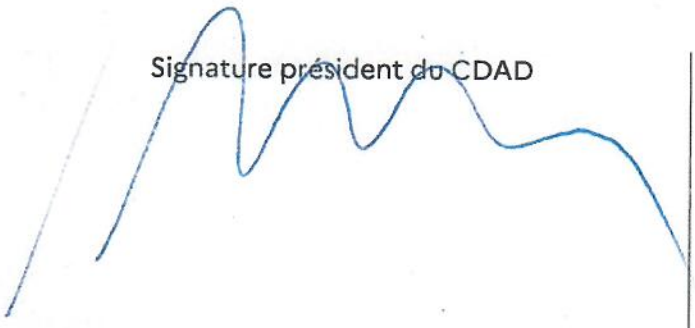
5- Autres observations :

Propositions de sujets/thématiques à évoquer lors du regroupement des CDAD 2026 au regard des traits saillants de l'activité 2025 :

1. Les statistiques
2. Harmonisation du coût des permanences avocat

Fait à Metz le 26 avril 2026

Signature président du CDAD



Signature coordonnatrice

